

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YCHOUX
Séance du 27 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur **Marc DUCOM, Maire.**

Présents : Mmes DUBOIS – VIGREUX – BUBIEN-VIU – BOUTEILLER – SEGAUT – RABILLER – BLANC
Mrs. DUCOM – CASTAGNEDE – JOUCLA – CHARRIER – HUITRIC – VALEN – BRETHES – CHRAPKIEWICZ

Absents excusés : Mr PLAGARO Noël
Mme DESCOURS Aurélie

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mr CABANNES Nicolas avait donné pouvoir à Mr Vincent CASTAGNEDE
Mme VILARD Christelle avait donné pouvoir à Mme Françoise DUBOIS

Secrétaire de séance : Mr Olivier CHRAPKIEWICZ

Objet de la délibération n°1 :

Signature du marché de réalisation du Plan Local d'Urbanisme

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L-2122-21-1,
VU le code des Marchés publics,
Vu la délibération en date du 25 septembre 2015 qui autorise Monsieur le maire à lancer une consultation de marché de prestations intellectuelles en recourant à la procédure de marché à procédure adaptée,
Considérant que la commune souhaite élaborer un plan de référence et réviser le Plan Local d'Urbanisme afin de maîtriser et structurer le développement urbain à court et à long terme, de diversifier et développer l'offre en matière de logements, et de préserver la qualité des sites et des milieux,
Considérant la consultation de marché de prestations intellectuelles relatif à cette étude passée suivant la procédure adaptée en application de l'article 20 du code des marchés publics, qui s'est déroulée du 12 octobre 2015 au 10 novembre 2015,
Vu l'ouverture des plis qui a eu lieu le 12 novembre 2015 à 14 h 30,
Vu l'analyse des offres qui a été réalisée en date du 12 novembre 2015 et le rapport d'analyse des offres ainsi rédigé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
Article 1er :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration du plan de référence et à la révision du PLU. Le bureau d'études retenu est l'Agence METAPHORE – 33000 BORDEAUX, pour un montant total de 54 940 € HT, soit 65 928 € TTC.
Article 2 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.
Article 3 :
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au Budget Communal en section d'investissement à l'article 202.

Objet de la délibération n°2 :

Demande de subvention : formation professionnelle aux apprentis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Charente Maritime sollicite la commune pour une aide financière au titre de la formation professionnelle aux apprentis.
Un habitant d'Ychoux suit son cursus scolaire en apprentissage, auprès de cet organisme et dans une entreprise de la commune.
Afin de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention d'un montant de 38 €.
Le montant sera prévu au budget 2016 à l'article 6574.

Objet de la délibération n°3 :

Centre de Santé – Bail professionnel avec Mr MORIUSER Bruno

L'extension du Centre de Santé étant terminée, il convient d'établir un bail professionnel avec le Docteur MORIUSER Bruno, Chirurgien-dentiste à compter du 1^{er} mars 2016.

Le montant du loyer est fixé à 1 300 € par mois et il sera demandé au locataire de verser un mois de loyer à titre de dépôt de garantie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition,
- autorise Mr le Maire à signer le bail professionnel.

Les recettes seront inscrites au budget communal à l'article 752 pour le loyer et à l'article 165 pour le dépôt de garantie.

Objet de la délibération n° 4 :

Demande d'aide au titre de la réserve parlementaire
Aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016 il est prévu l'implantation d'une aire de jeux à proximité de l'école maternelle qui servira aux enfants de la commune, de l'école maternelle sur le temps scolaire et au centre de loisirs durant les grandes vacances.

Le montant des travaux s'élève à environ 60 000 € TTC.

Afin de financer ce projet, il conviendrait donc de solliciter une aide dans le cadre de la réserve parlementaire, la plus importante possible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve ces travaux
- Sollicite une aide dans le cadre de la réserve parlementaire
- Adopte le plan de financement suivant :

- Montant prévisionnel des travaux TTC :	60 000 €
- Réserve parlementaire :	6 000 €
- Fonds propres :	54 000 €
- s'engage :
- à ne pas débiter les travaux avant la notification de l'aide,
- à inscrire au Budget Primitif 2016 les crédits nécessaires à l'article 2128 en section d'investissement.

Objet de la délibération n° 5 :

Demande d'aide au nettoyage

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et de la Forêt, notre Commune sollicite une subvention pour réaliser des travaux de nettoyage des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, je vous propose le projet de nettoyage dont les caractéristiques sont les suivantes :

- la surface à nettoyer est de 7,47 ha,
- parcelles cadastrales : territoire de la commune d'YCHOUX, section AD, parcelle n°42 partie,
- montant de la demande d'aide : 8 217 €.

Le coût forfaitaire des travaux s'élève à 10 271,25 € et le montant de l'aide financière, représentant 80% de la dépense subventionnable, sera au maximum de 8 217 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de nettoyage des parcelles sur une surface de 7,47 ha,
- de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDTM pour un montant 8 217 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier,
- de désigner l'ONF comme Maître d'œuvre :
 - pour la constitution de ce dossier,
 - pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide (la signature de la déclaration de commencement des travaux et des demandes d'acompte et solde),
- d'inscrire à son budget Forêt, à l'article 61524, les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la Commune.

Objet de la délibération n°6:

Autorisation de défricher

Section I - n°304p – 4963 m²

Station épuration zone N

Après avoir rappelé à l'assemblée que la procédure de modification du P.L.U. est arrivée à son terme et permet donc d'installer sur une zone N la future station d'épuration, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déposer une demande d'autorisation de défricher le lieu d'implantation soit exactement 4963 m² sur la parcelle section I n°304.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette délibération.

Délibération qui retire et remplace la délibération n°16 du 7 décembre 2015

Fin de séance : 19 H 25